

Genève, le 12 octobre 2022

OCEV
Monsieur Philippe Royer
Directeur général
6 chemin de la Gravière
1227 Acacias

Dragage de sédiments à Port Choiseul

Monsieur le Directeur général,

Lors de la rénovation et des travaux d'entretien des ports, comme celui de Port-Choiseul effectué durant l'hiver 2021-2022, dont plus de 11'000 m³ de sédiments ont été immergés au large de Gland, et ceci dans le respect des normes légales. Toutefois, après vérification auprès de la Capitainerie (OCEAU), il n'existe dans la procédure de dragage, transport et relargage de ces sédiments, aucune forme de tri ou de tamisage. Nous regrettons que l'extraction des macro-déchets typiques accumulés dans les ports (tels que des téléphones portables, batteries, lunettes, cigarettes électroniques, outils, matériel d'accastillage, pneus, contenants en plastique/métal par exemple) ne soit pas pris en compte avant relargage dans le milieu naturel ; on peut donc supposer que de tels déchets ont ainsi été reversés dans le Léman.

Dès lors, nous nous interrogeons sur les moyens possibles à mettre en œuvre pour éviter que ce type de déchets soient ainsi rejetés dans le lac : est-ce qu'une intervention du GESDEC en collaboration avec l'OCEAU est envisageable afin de réaliser un tamisage des sédiments (sur les barges de transport par exemple) ? Une incitation via votre service visant à gérer les déchets en respectant au mieux l'environnement, voire une obligation, pourraient-elles être mises en place pour les prochains dragages prévus ? Voyez-vous une autre solution ?

En vous remerciant d'avance de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Directeur général, nos salutations distinguées.


Pascal Mulattieri
Président


Suzanne Mader-Feigenwinter
Secrétaire générale

cc. Gilles Mulhauser, directeur général OCEAU